

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE
VilleneuveLoubet

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 25 Octobre 2022 à 16h00

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 06 DEC 2022

Publié sur le site Internet de la Commune www.villeneuveloubet.fr et mis à la disposition du public en Mairie le 07 DEC 2022

L'an deux mil vingt-deux et le **25 octobre**, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni au Pôle Culturel Auguste Escoffier sis au 30 Allée Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve Loubet.

Présents :

M. Lionnel LUCA - Mme Marie BENASSAYAG - M. Albert CALAMUSO
Mme Thérèse DARTOIS - M Charles LUCA (de la délibération n°125 à la délibération n°150)
Mme Nathalie NISI (de la délibération n°120 à la délibération n°128 et de la délibération n°131 à la délibération n°136) - M. Christian VIALLE
Mme Valérie PREMOLI (de la délibération n°120 à la délibération n°128 et pour les délibérations n°131 et 132) - M. Jean-Paul BULGARIDHES - M. Marcel PIACENTINO - Mme Catherine PIEGGI
M. Serge JOVER (de la délibération n°125 à la délibération n°150) - Mme Sylvie MARCHAND
M. Philippe DELEAN (de la délibération n°122 à la délibération n°150)
Mme Ada Rebiha AIT-YALLA - M. Jean-Michel GRANELLE - Mme Michèle PERRIN
M. Guy DUBRULLE PASQUIER - Mme Maud RIBET - M. Bruno FINO
M. Jean-Jacques BENOIT
Mme Laetitia VALERI-PROISY (de la délibération n°122 à la délibération n°138)
M. Philippe LACOSTE
Mme Crescence LEBRUN (de la délibération n°123 à la délibération n°150) - M. Patrick FISCHER
Mme Viviane DAUDIGNY
M. Jean-Pierre VINCENDET

Représentés / pouvoirs :

M. Charles LUCA, pouvoir donné à Mme Nathalie NISI (de la délibération n°120 à la délibération n°124)
Mme Nathalie NISI, pouvoir donné à M. Philippe LACOSTE (pour les délibérations n°129 et 130 et de la délibération n°137 à la délibération n°150)
Mme Valérie PREMOLI, pouvoir donné à Mme Thérèse DARTOIS (pour les délibérations n°129 et 130 et de la délibération n°133 à la délibération n°150)
Mme Patricia LAVIGNE, pouvoir donné à M. Jean-Michel GRANELLE
M. Serge JOVER, pouvoir donné à M. Albert CALAMUSO (de la délibération n°120 à la délibération n°124)
M. Philippe DELEAN, pouvoir donné à M. Christian VIALLE (pour les délibérations n°120 et 121)
Mme Elodie SAÏAG HIRSCHI, pouvoir donné à M. Lionnel LUCA
M. Stéphane FINE, pouvoir donné à M. Jean-Paul BULGARIDHES
Mme Martina L'ECRIVAIN, pouvoir donné à Mme Maud RIBET
Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR, pouvoir donné à M. Jean-Jacques BENOIT
M. Romain ROCHE, pouvoir donné à M. Marcel PIACENTINO
Mme Laetitia VALERI PROISY, pouvoir donné à Mme Ada Rebiha AIT YALLA (pour les délibérations n°120 et 121 et de la délibération n°139 à la délibération n°150)
Mme Crescence LEBRUN, pouvoir donné à Mme Michèle PERRIN (de la délibération n°120 à la délibération n°122)

Secrétaire de séance : Mme Valérie PREMOLI

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement siéger.

ORDRE DU JOUR		
1	Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 - Approbation	M. LE MAIRE
2	Relevé des décisions du Maire	
3	INTERCOMMUNALITE	
3.1	Rapport annuel 2021 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	M. LE MAIRE
3.2	Rapport annuel 2021 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public d'eau potable	
3.3	Rapport annuel 2021 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif	PATRICK FISCHER
3.4	Présentation des enjeux de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) - Information	M. LE MAIRE
3.5	Rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	
4	RAPPORTS ANNUELS 2021 DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	
4.1	Distribution de gaz naturel sur le territoire communal	PATRICK FISCHER
4.2	Exploitation et l'aménagement du Port de Marina Baie des Anges	PHILIPPE DELEAN
4.3	Exploitation de plages : lots n°1, 2, 3, 5, 6, 10 et 12	
4.4	Exploitation de la fourrière automobile sur le territoire communal	ALBERT CALAMUSO
5	COMMANDE PUBLIQUE	
5.1	Attribution Appel d'Offres Ouvert – Réalisation de prestation d'entretien des espaces verts de la Commune	MARIE BENASSAYAG
6	FINANCES	
6.1	Décision modificative n°2 – Exercice 2022 – Budget Principal	VALERIE PREMOLI
6.2	Convention d'Objectifs et de Financement CAF – Prestation de Service – Multi-accueil collectif et familial les Ferrayonnes	
7	INSTRUCTION PUBLIQUE ET FAMILLE	
7.1	Avenant à la convention cadre entre la Commune de Villeneuve Loubet et l'Institut Henri Wallon - UGECAM – Création d'une unité d'enseignement externalisée	NATHALIE NISI
7.2	Tarif restauration scolaire classe ULIS et unité d'enseignement externalisée	
7.3	Convention entre la Commune d'Opio et la Commune de Villeneuve Loubet, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement	
7.4	Convention entre la Commune de Mouans-Sartoux et la Commune de Villeneuve Loubet, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement	
7.5	Convention entre la Commune d'Antibes et la Commune de Villeneuve Loubet, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement	
8	JEUNESSE	
8.1	Dispositif d'aide au passage du BNSSA	CHARLES LUCA
8.2	Convention avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud-PACA (CRCDC)	LAETITIA VALERI-PROISY

ORDRE DU JOUR		
9	SPORTS	
9.1	Convention d'utilisation réciproque des équipements sportifs du Collège « Romée » de Villeneuve-Loubet et de la Commune	JEAN-PAUL BULGARIDHES
10	ACTIVITÉ COMMERCIALE	
10.1	Fin du contrat de location-gérance de la boucherie du Village et rétrocession du fonds de commerce	MARCEL PIACENTINO
11	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
11.1	Conventions pour la réalisation de travaux de sécurisation sur la parcelle cadastrée B675, propriété de l'indivision de Vanssay	
11.2	Convention de transfert de propriété du réseau d'éclairage public routier du boulevard Georges Pompidou – RD 241 – RD 6007 – RD 6	JEAN-MICHEL GRANELLE
12	URBANISME	
12.1	Dénomination de voie - Boulevard du Général de Gaulle	
12.2	Dénomination de voie - Allée André Malraux	
12.3	Dénomination de voie – Boulevard Nationale 7 (ex RD 6007)	
12.4	Dénomination de voie - Rue Guy Monferran	
12.5	Dénomination de voie - Allée Koni	
12.6	Dénomination de voie - Allée Jules Cacciabue	M. LE MAIRE
13	DEVELOPPEMENT DURABLE	
13.1	Adoption de la charte « Fleuve sans plastique - Mon territoire s'engage : Rivières et fleuves sans plastique, océan protégé »	PHILIPPE DELEAN
14	LIEN NATION ARMEE	
14.1	Fédération nationale des anciens des missions extérieures OPEX – Opération un colis de Noël pour un Soldat Français	CHRISTIAN VIALLE
	QUESTIONS DIVERSES	

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, les internautes. Il demande à Madame Valérie PREMOLI, secrétaire de séance, de faire l'appel.

Madame Valérie PREMOLI procède à l'appel.

Monsieur le Maire remercie Madame Valérie PREMOLI et informe que l'ordre de l'ordre du jour sera légèrement modifié afin de permettre aux élus absents en début de séance de pouvoir rapporter leurs délibérations à leur arrivée.

Il salue la mémoire de Monsieur Dominique ORSINI, Conseiller Municipal, entre 1995 et 2001. D'origine Corse, né à Castifao le 2 janvier 1943, au centre de la Haute Corse, il est décédé le 4 juillet dernier. Il fût chauffeur de taxi sur la Commune de Villeneuve Loubet durant quelques années et président de l'Amicale des Corses pour Villeneuve Loubet et La Colle sur Loup. Monsieur le Maire indique que Monsieur ORSINI avait rejoint sa terre natale depuis quelques années mais était resté tout de même en contact.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit respectée.

Minute de silence.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette minute de silence et rajoute « Pace e Salute ».

Monsieur le Maire souhaite, avant d'aborder l'ordre du jour, voter une motion de soutien au personnel de France 3 Antibes-La Brague qui est mobilisé aujourd'hui suite à l'annonce officielle du déménagement de la station régionale à Nice.

Monsieur le Maire rajoute que les équipes de France 3 ont toujours été attentives à ses activités tant sur le plan local que sur le plan national, lors de ses différents mandats. Il indique que Monsieur Bernard PERSIA, journaliste connu, retraité aujourd'hui, qui était sur la liste de la majorité, reste solidaire des journalistes actuels.

L'organisme public dépenserait entre 15 et 20 millions d'euros pour rejoindre une structure qui n'existe pas encore. Les journalistes souhaitent conserver leur lieu de travail actuel qui leur permet d'exercer dans des conditions optimales.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VINCENDET.

Monsieur Jean-Pierre VINCENDET apporte son soutien à ses anciens collègues, en tant qu'ancien journaliste du secteur. Il s'étonne et ne comprend pas le souhait de déménager cette station sachant que le site de la Brague avait été murement réfléchi par le passé car géographiquement situé entre Cannes et Nice et à proximité d'une sortie d'autoroute. Les locaux qui appartenaient à TDF avaient été repris par France Télévisions du fait des équipements conséquents présents. Il précise que le déménagement se ferait certes dans des locaux neufs mais avec un accès différent. Il souligne que dans l'arrêté pris à Nice, il est stipulé France Télévisions et non France 3. Il renouvelle tout son soutien au personnel de France 3 et précise qu'il votera évidemment la motion avec la majorité municipale.

MOTION

(DEL 120)- MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE FRANCE 3 ANTIBES - LA BRAGUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal de Villeneuve Loubet réuni le 25 octobre 2022 apporte son soutien aux journalistes, techniciens et administratifs de France 3 Antibes - La Brague qui expriment leur refus de déménager dans un bâtiment qui n'existe pas encore et dont le coût sera disproportionné.

Il demande expressément à la Direction de France Télévisions de reconsidérer ce projet de délocalisation de ses locaux, pour des raisons autant financières, sociales, que pour celles relatives à l'exigence de la qualité éditoriale, souhaitée par les personnels et les usagers.

La présente motion sera transmise à Madame Rima ABDUL MALAK, Ministre de la Culture et il sera demandé aux parlementaires du département de soutenir la démarche de la Commune.

Monsieur le Maire soumet la motion au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **VOTE** la motion de soutien au personnel de France 3 Antibes - la Brague.

Monsieur le Maire indique que cette motion sera également transmise aux journalistes de France 3 et souhaite que d'autres collectivités s'associent à cette démarche à l'instar de la CASA par le biais de son Président, Monsieur Jean LEONETTI.

1 - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 22 Septembre dernier au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

2 – INFORMATION - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Maire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier BERARD, représentant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) pour présenter les rapports d'activités de l'intercommunalité.

3- INTERCOMMUNALITE

3.1- (DEL 121) - RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Olivier BERARD indique que la Direction ENVINET est composée de deux directions :

- la **Direction Exploitation** qui gère la collecte de tous types de déchets sur l'ensemble du territoire avec du personnel CASA.
- la **Direction Etudes et Stratégies** qui assure la gestion des prestataires privés, la gestion administrative, l'analyse de données, l'interface avec les usagers, la certification ISO 9001 et la gestion de projets.

Les faits marquants de l'année 2021 sont les suivants :

- Mise en place d'un deuxième jour de collecte sélective (emballages ménagers) sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris, Valbonne et Villeneuve Loubet en février 2021 en substitution d'une collecte d'ordures ménagères. La CASA cherchant par ce biais à privilégier la collecte des éléments recyclables « au détriment » des ordures ménagères. Le besoin s'en étant fait ressentir, au vu notamment des bacs jaunes pleins chaque semaine ;
- Optimisation du fonctionnement du service des encombrants avec reprise en régie en totalité, à effectifs et moyens constants, de l'intégralité de la collecte des encombrants sur tout le territoire de la CASA ;

- Poursuite du développement de l'implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères dans le cadre des gros projets d'aménagements sur les secteurs urbains et de semi-enterrées sur les communes du Haut Pays ;
- Mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets en partenariat avec UNIVALOM et CAP AZUR ;
- Diminution du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9,5% à 8,8% au 1^{er} janvier 2021.

Les indicateurs techniques sont les suivants :



La CASA se situe au-dessus des autres collectivités et de la moyenne départementale en termes de collectes sélectives (bac jaune et bac vert).

180 000 tonnes de déchets ont été collectés en 2021 sur le territoire de la CASA, soit environ 1 tonne par habitant pour l'année. Ces chiffres étant fortement impactés par l'activité touristique.

Monsieur le Maire ajoute à ces données les 32 tonnes de dépôts sauvages récoltés dans l'année par les services municipaux car tous les usagers ne prennent pas rendez-vous auprès des services de la CASA. Il informe qu'il existe une bonne coordination entre les équipes de la CASA et celles de la Commune, ce qui permet un entretien convenable du territoire communal. Il rappelle qu'il s'agit d'une lutte permanente.

Monsieur le Maire excuse le retard de Monsieur Philippe DELEAN, retenu sur une réunion de travail, qui a en charge ce domaine dans ses délégations.

Monsieur Olivier BERARD ajoute que la dématérialisation des signalements d'événements et de dépôts sauvages, directement par les équipages de collecte, permet également une meilleure traçabilité des interventions et des signalements. Cela explique également la forte augmentation en 2021 des interventions.

De plus, Olivier BERARD apporte des précisions sur les « D3E » (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). En effet, lorsqu'un appareil de ce type est acheté, le livreur est dans l'obligation de reprendre l'ancien. Or, de nombreux livreurs refusent cette reprise, ce qui contribue aux dépôts sauvages. La CASA doit renforcer ses actions de sensibilisations en la matière.

Aujourd'hui, 100% des ordures ménagères sont valorisées énergétiquement à l'incinérateur d'Antibes, avec une revente d'électricité (équivalent de 10.000 foyers/an). Le recours à l'enfouissement est devenu marginal (3% des déchets).

17 334 formulaires Internet de demande d'enlèvement ont été traités par Envinet grâce au lien ci-dessous : <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets/formulaires-de-demandes-ou-signalements>.

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés. Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement a été fortement diminué depuis 2017 avec notamment les encombrants qui, après broyage,

deviennent du combustible solide de récupération (CSR). Ils sont généralement utilisés par les cimenteries en tant que combustibles.

Les dépenses de fonctionnement, se sont élevées à 36 402 495 euros avec une augmentation de 12,5% du coût de traitement des déchets (+1 673 454 €) liée pour partie à l'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 3 euros/tonne à 8 euros/tonne et au renouvellement de certains marchés.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2021 se sont élevées à la somme de 6 437 018,98 €.

Toutes ces dépenses sont complètement couvertes par la TEOM, avec un taux intéressant par rapport au reste du département, réajusté chaque année au plus près en fonction des dépenses à réaliser.

Les perspectives en 2021 étaient les suivantes :

- Maintenir un traitement optimisé des déchets ménagers (valorisation, recyclage, etc.) au meilleur coût ;
- Optimiser les circuits de collecte et diminuer les fréquences de collecte des ordures ménagères ;
- Améliorer la qualité du tri (réduction des déclassements de bennes) ;
- Adopter une stratégie pour le tri des biodéchets (pour fin 2023) ;
- Poursuivre l'implantation de dispositifs enterrés, semi-enterrés, permettant de diminuer les dépôts sauvages autour des points dédiés ;
- Améliorer le tri du verre : augmentation du nombre de colonnes et déploiement de la solution CLIIINK
- Collecte des végétaux en porte à porte sur Antibes, Biot, Valbonne, Vallauris.

Monsieur le Maire demande la signification de « biodéchets ». Monsieur Olivier BERARD indique qu'il s'agit de tout ce qui est fermentescible à savoir les déchets de préparation des repas et alimentaires tels que les coquilles d'œufs, épluchures, croûtes de fromages, restes de viande etc...

Monsieur le Maire remercie les équipes de terrain de la CASA et salue le travail remarquable qui est effectué sur la Commune en particulier.

Monsieur le Maire lui demande de poursuivre avec le rapport 2021 sur l'Eau Potable.

3.2- (DEL 122) - RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Olivier BERARD rappelle que la Commune de Villeneuve Loubet a un délégataire de service public qui est SUEZ.

Il existe un numéro unique **04.83.59.80.40** (24h/24 et 7j/7) ainsi qu'une adresse mail de contact : eau.potable@agglo-casa.fr

Monsieur le Maire se désolé de la complexité de ce numéro unique et informe que bien souvent les usagers contactent la Police Municipale qui effectue le relais auprès de l'astreinte de la Commune qui, elle-même effectue un relais auprès du service de la CASA.

Monsieur Olivier BERARD informe que Villeneuve Loubet dispose d'un contrat d'affermage avec SUEZ EAU qui a débuté le 01/01/2012 et prendra fin le 31/12/2031. L'entreprise dessert 16 521 habitants (INSEE 2022) en eau potable à Villeneuve Loubet qui comprend :

- 5 938 compteurs abonnés
- 104,8 km de réseaux
- 5 157 branchements

La Commune compte 5 puits à l'Usine des Ferrayonnes avec une capacité de production de 17 000m³/jour. L'été, il est fait appel ponctuellement soit au puits profond (comme cet été en raison de la situation exceptionnelle) soit aux champs captant qui se trouvent dans le Var.

Le prix de l'eau (sans l'assainissement) est de 1,40 € TTC pour la tranche des 120 premiers m³.

Les analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau distribuée sont 100% conformes sur la Commune de Villeneuve Loubet.

Tout au long de l'année 2021, SUEZ a réalisé une campagne de recherche systématique de fuites sur 75 km de linéaire dans la commune.

Les opérations réalisées sur le renouvellement en 2021 sont les suivantes pour Villeneuve Loubet :

• Installations	35 657 euros
• Réseau	5 535 euros
• Branchements	32 889 euros
• Compteurs	0 euros
• Total	74 081 euros

Les travaux réalisés en 2021 sont les suivants :

- SUEZ a procédé au remplacement des équipements d'accès au puits n°1, ainsi qu'une mise en conformité pour la sécurité des personnes.

Au niveau des Hauts de Vaugrenier, SUEZ a procédé au remplacement de l'armoire électrique générale du pompage. L'armoire était obsolète, le matériel vieillissant, ce qui pouvait engendrer des risques de pannes importantes.

SUEZ a procédé au renouvellement et à la création de vannes dans le quartier des Ferrayonnes, afin d'améliorer l'exploitation des réseaux d'eau potable de la Commune de Villeneuve Loubet et de limiter l'impact des arrêts d'eau. En effet ces organes de sectionnement permettent d'interrompre la distribution en eau sur un tronçon de canalisations.

Ce sectionnement peut intervenir dans le cadre d'opérations courantes d'exploitation, soit dans le cadre d'opérations d'urgence.

Les travaux réalisés en 2022 sont les suivants :

- Travaux contre les inondations de l'usine des Ferrayonnes ;
- Travaux de sécurisation de l'usine des Ferrayonnes permettant la continuité de la distribution de l'eau sur la Commune.

Les perspectives 2023 sont les suivantes :

- Renouvellement des canalisations des rues de l'Hôtel de Ville et des Mesures, en même temps que les travaux réalisés par la Commune
- Renouvellement de réseaux et renforcement de la défense incendie (Hautes Ginestières et chemin du Pouartori) en concertation avec les services municipaux

Monsieur Olivier BERARD explique que la CASA est en train de finaliser un diagnostic et un plan d'action sur la Commune, en partenariat avec l'agence de l'eau, afin d'obtenir des subventions sur les travaux relatifs à la sécurisation de la production et la mise en place de sectorisation sur la totalité du territoire communal, dans le but de déceler les fuites et les défauts de pression sur certains secteurs.

Tout ceci sera intégré au Schéma Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable lancé cette année sur le territoire de la CASA.

Monsieur le Maire salue l'arrivée de Monsieur Philippe DELEAN et lui donne la parole.

Monsieur Philippe DELEAN s'interroge sur la vision actuelle de la CASA en matière du stockage de l'eau et l'agrandissement d'un réservoir.

Monsieur le Maire rajoute que la Commune est soucieuse de préserver les ressources en eau notamment en raison de l'accroissement de la population.

Monsieur Olivier BERARD indique que le sujet est d'actualité notamment sur la sécurisation de la production par rapport à la sécheresse de l'été passé qui risque de se reproduire. Il ajoute qu'à ce jour, la CASA travaille notamment sur la recherche de nouveaux maillages pour sécuriser la ressource en eau afin de pourvoir la distribuer au mieux selon les besoins.

Monsieur le Maire indique que, cette année, jusqu'en juillet, la Commune puisait, comme chaque année, dans sa nappe phréatique et consommait en moyenne 6000 m³ par jour et ce jusqu'à la période estivale où en raison de l'impact touristique, la Commune a atteint une moyenne de consommation de 10 000 m³ par jour. Lorsque la consommation dépasse les 10 000 m³ comme cela s'est produit en juillet, SUEZ s'adresse à l'Agence Nationale de Santé pour obtenir l'autorisation de puiser dans le puits profond. Ce puits profond mis en service depuis 1994 permet de réduire le pompage dans la nappe phréatique. C'est ce qui a été fait à partir du mois d'août et de ce fait, l'impact sur la nappe phréatique de la Commune a été diminué. Monsieur le Maire ajoute que le puits profond présente quelques risques de salinité obligeant la Commune à une grande prudence. L'été passé, un pompage partagé 50/50 entre la nappe phréatique et le puits profond a permis notamment que le Loup ne soit pas asséché.

Monsieur le Maire précise que la situation de la nappe phréatique de la Commune était moins grave cet été que lors de l'été 2017.

A ce jour, la consommation d'eau de la Commune représente 4 500 m³ journalier, dont un volume compris entre 2 000 et 3 000 m³ qui sont puisés dans la nappe phréatique, la biodiversité étant ainsi préservée.

Monsieur le Maire tient à préciser que les villeneuvois ont été particulièrement responsables en la matière et rappelle que l'eau est précieuse et que cette ressource, essentielle à la vie, doit avoir un coût pour être respecté.

3.3- (DEL 123) - RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Patrick FISCHER

Monsieur Patrick FISCHER rappelle que les travaux sur l'avenue de Bel Air sont en cours du côté de la Bermone pour cette première tranche et la seconde tranche s'exécutera au niveau du poste de refoulement du Loup (travaux de réparations de fuites).

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur Olivier BERARD.

Monsieur Olivier BERARD explique que la différence existe par rapport aux usagers qui sont en assainissement autonome (fosses septiques).

Il rajoute qu'en matière de collecte des eaux usées on compte :

- 4 784 Abonnés
- 37 km de réseaux d'assainissement
- 15 postes de relevage des eaux usées

La différence entre le nombre d'abonnés à l'eau potable et à l'assainissement s'explique par la part d'assainissements autonomes (fosse septique : 10% des abonnés à l'eau potable).

En matière de collecte des eaux usées on compte :

- 25 km de réseaux intercommunaux (La Colle-sur-Loup, Saint-Paul de Vence, Villeneuve Loubet)
- 3 postes de relevage des eaux usées
- 3 déversoirs d'orage
- 3 points de diagnostic permanent

En matière du traitement des eaux usées, une station d'épuration neuve située Cagnes-sur-Mer (appartenant au SYMISCA dans lequel se trouvent la Métropole Nice Côte d'Azur et la CASA, la Commune de Villeneuve Loubet en payant la moitié) avec une capacité de traitement de 130 000 équivalents habitants. Monsieur le

Maire s'associe à l'effort fait par la ville de Cagnes-sur-Mer pour avoir trouvé une solution au vieillissement de l'ancienne station.

Il informe que les moyens de la Direction Assainissement comptent 50 agents répartis au sein de différents services en charge et une équipe d'astreinte de 10 agents. Un numéro unique pour les usagers joignable 24h/24 existe, relié au dispositif d'astreinte qui est le **04.89.87.72.50**.

Les travaux réalisés en 2021 sont les suivants :

- Travaux de mise à niveau des postes de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (variateurs de vitesse, points d'injection temporaire de Nitrate de Calcium évitant d'avoir des eaux chargées en hydrogène sulfuré qui détériorent plus rapidement les équipements de traitement des eaux usées) ;
- Réhabilitation du réseau Boulevard des Italiens (139 ml) ;
- Renouvellement de branchements : Route de la Colle et Avenue Fabre.

Monsieur le Maire remercie les équipes de la CASA qui effectuent un travail remarquable sur l'ensemble de la Commune.

Les travaux réalisés en 2022 sont les suivants :

- Réhabilitation des réseaux du Quartier des Navigateurs ;
- Extension du réseau avenue des Baumettes ;
- Etude de sécurisation et d'optimisation de la station de relevage Marina.

Monsieur le Maire rappelle que les nouvelles constructions permettent de remettre à niveau des équipements anciens dans les quartiers concernés.

Les perspectives de 2023 sont les suivantes :

- Extension du réseau d'eaux usées de l'avenue Saint Andrieu ;
- Renouvellement des réseaux des avenues Chaminadas et Maréchal Juin ;
- Travaux d'assainissement voies de Gaulle et Montferran ;
- Réhabilitation de la conduite de refoulement du PR Pont du Loup ;
- Travaux de sécurisation et d'optimisation de la station de relevage Marina ;
- Etudes : rue de l'hôtel de Ville, avenues de Cireuil, du Loubet, Chemin des Prés ;
- Mener des contrôles de réseaux et branchements : Corniche des roches, Quartier Bouches du loup, réseaux de Marina Baie des Anges ;
- Lancer une campagne de mesure générale sur le réseau intercommunal qui servira de base à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel contre les eaux claires parasites ;
- Assurer avec le SYMISCA le suivi d'exploitation de la STEP de Cagnes sur Mer ;
- Elaborer un règlement de service intercommunal ;
- Lancer un Schéma Directeur d'Assainissement traitant des différentes composantes des systèmes d'assainissement collectif (réseaux, postes de relevage, station d'épuration, gestion des boues et autres sous-produits de l'assainissement, développement de la REUSE).

Monsieur le Maire remercie Monsieur Olivier BERARD et rappelle que le plus gros des travaux à venir aura lieu sur la RD 6007 et durera 6 mois, au niveau du programme immobilier du Cœur des Maurettes. En effet, les réseaux souterrains sont totalement obsolètes.

Le budget de la régie assainissement représente une somme de 16 millions d'euros. Le prix de l'assainissement est de 1,76 € TTC pour la tranche des 120 premiers m³.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Olivier BERARD et accueille l'équipe de l'environnement de la CASA. Il rappelle la réunion publique qui aura lieu au PCAE, Salle Irène Kenin relative au SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale) le 24 novembre prochain à 17h30 afin que les concitoyens puissent être informés et participer à un échange. La CASA effectuera 5 réunions publiques sur différentes communes.

Monsieur le Maire cède la parole aux représentants de la CASA.

3.4- PRESENTATION DES ENJEUX DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) – INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Hervé BOUFFIER de la Direction de l'Aménagement explique qu'entre 2008 et 2022, le SCOT est passé de 16 à 24 communes dont l'intégration du canton de Coursegoules.

Le lancement de la démarche transversale CASA 2040 dont l'élaboration du SCOT se répartit comme suit :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec une dimension environnementale
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avec une dimension d'urbanisme de manière globale
- Plan de Mobilité (PDM ex PDU)

La démarche de CASA 2040 a pour objectif le traitement global des enjeux comme par exemple l'habitat, le développement économique, la consommation foncière mais également la gestion des risques, la transition énergétique, les nouvelles mobilités, les nouveaux modes de travail etc...

Le SCOT fait partie d'un « millefeuille administratif » mais son objectif est d'être un document intégrateur. Des documents interrégionaux, régionaux, départementaux ainsi qu'une réglementation nationale imposent des objectifs et des règles applicables au PLU. Il ajoute que l'objectif du SCOT a aussi pour dimension de travailler à l'échelle de l'intercommunalité tout en tenant compte de ce qu'il se passe sur les territoires voisins de manière la plus opérationnelle possible dans le cadre du développement des PLU à venir.

Le SCOT prend également en compte le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Mobilité (PDM). L'objectif est de le coconstruire afin d'arriver à un document qui soit le plus intégrateur possible.

La démarche CASA 2040 se déroulera en 3 temps importants :

- le diagnostic (étape actuelle) ;
- la stratégie (étape de demain avec sa déclinaison opérationnelle) ;
- la définition des actions pour aboutir aux objectifs définis.

La croissance de la population entre 2013 et 2019 est positive (+0.21%) ; la taille des ménages à tendance à diminuer par rapport à 2018 et la population tend à vieillir.

Ces éléments sont à mettre en perspective avec le taux de croissance qui sera défini dans la stratégie. Ces chiffres seront à intégrer dans le travail à venir avec ce que cela impliquera en matière d'habitat, de déplacement, de développement économique, d'impact sur l'environnement, sur la consommation foncière (le ZAN : Zéro Artificialisation Nette).

Il existe 16 Zones d'Activités Economiques (dont 11 ZAE sur Sophia Antipolis) sur Antibes, Villeneuve Loubet, Biot, Valbonne, Bar-sur-Loup et Roquefort-les-Pins.

Comment accompagner l'avenir de la technopole, des ZAE et des filières d'excellence en termes de mobilité, de logement, d'enseignement, de services... ?

Une économie diversifiée : commerces, transports, services, administration, santé, enseignement, activité sociale, industrie, activités de construction, agriculture.

Quels seront les leviers, les objectifs et les pistes de développement sur cette économie ?

Sur le territoire CASA, il y a 2 millions de touristes par an ce qui engendre environ 12 500 emplois mais il faut s'interroger sur le tourisme d'aujourd'hui qui ne sera pas forcément celui de demain : il n'est pas forcément que balnéaire. Il peut être sur le moyen et le haut pays (station de Gréolières notamment).

Un axe important en matière de développement : l'agriculture qui est soumise à la pression de l'urbanisation, à sa difficulté d'exploitation et à des enjeux liés à des besoins, des ressources en eau.

Comment préserver cette identité sur le territoire ?

La forêt est aussi un enjeu en matière de développement. Il s'agit d'un sujet aujourd'hui peu développé sur notre territoire, mais qui pourrait être un enjeu de travail pour demain.

Le dernier axe en matière de développement est l'économie commerciale avec notamment l'attractivité commerciale importante sur la partie littorale et le moyen pays. Les centres urbains ont une activité plutôt positive au niveau commercial. Le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) permettant d'organiser le développement autour du commerce dans les années à venir.

Quels projets à l'échelle de la CASA mais aussi des territoires voisins ? Et quels peuvent être les leviers de développement en matière de mobilité, habitat, du commerce-services ?

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de développement démographique, il existe, au sein de la CASA des contrastes de progression et de régression selon les communes. Villeneuve Loubet, par exemple a été sur le déclin entre 2009 et 2014 mais le redressement s'est fait à partir des années 2017. La Commune se base sur un PLU de 2013, qui donne des droits à construire légitimes en zone urbaine. L'Etat a imposé à la Commune 1 385 logements sociaux, inscrits dans le document d'urbanisme. Cet objectif est déraisonnable. Si le PLU était mis en révision pour réduire cette part de logement, l'Etat y mettrait son veto au regard de la loi SRU.

Monsieur BOUFFIER indique que se pose aussi la question de la consommation de l'espace. Monsieur le Maire précise que l'artificialisation des sols vient en contradiction des PLU qui sont anciens, comme celui de Villeneuve Loubet. La révision d'un PLU prend beaucoup de temps et il sera nécessaire que la CASA ait une vraie discussion à ce sujet avec les services de l'Etat.

Monsieur le Maire indique que contrairement aux croyances, ce n'est pas le logement qui bloque la circulation mais plutôt l'emploi et l'immigration pendulaire pour aller travailler le matin.

Madame Allison CAZAL, de la Direction de l'Aménagement de la CASA poursuit la présentation avec le développement du territoire face aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique et écologique.

Elle explique que sur le territoire de la CASA, une richesse des paysages, des milieux et des espèces existe avec une diversité paysagère de la moyenne montagne au littoral dont 83% d'espaces naturels sur le territoire de la CASA. Une protection des espaces naturels et des voies de circulation des espèces a été mise en place par le biais d'une trame verte et bleue.

Ces constats appellent à un certain nombre de questions : comment articuler la diversité des usages en termes d'urbanisation, de gestion du risque et d'agriculture ? Comment anticiper l'impact du développement sur l'environnement ?

Le deuxième volet est la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels. Le changement climatique agit sur l'augmentation des fréquences et de l'intensité des risques naturels. Le territoire de la CASA est exposé aux aléas climatiques et donc à l'accentuation de ces risques, et notamment les risques inondation, incendie, submersion marine. Il existe également une pression croissante sur les milieux et les ressources due à la pression démographique, urbaine mais aussi aux changements et aux épisodes climatiques.

La question à se poser à ce niveau est : comment anticiper l'impact des risques et des épisodes météo extrêmes, notamment au travers des aménagements urbains, comment limiter l'exposition de la population ? Comment gérer les espaces naturels et le littoral et comment limiter ces risques ?

Elle ajoute qu'entre 1961 et 1990 : on enregistre +1,8°C de températures moyennes annuelles (station de Nice). Les récentes sécheresses et l'épuisement de la ressource en eau créent des contraintes sur l'usage en eau et sur l'accueil de populations nouvelles. Ceci a un impact sur la qualité de vie et les activités puisqu'au niveau départemental on assiste à une prolifération des espèces invasives. Il existe également un impact sur la qualité de l'air et sur l'exposition de la population aux îlots de chaleur, ainsi qu'un impact sur la santé.

La question à se poser est : comment adapter les activités aux impacts du changement climatique ?

Elle conclut avec l'engagement fort sur la transition énergétique. Aujourd'hui, sur le territoire de la CASA, seulement 4,4% de notre consommation est produite sur notre territoire. Les objectifs nationaux et régionaux demandent à ce que cette production arrive à 30% de notre consommation d'ici 2030. Deux leviers existent pour arriver à cet objectif : augmenter la production et diminuer la consommation.

Il existe un fort potentiel sur le territoire pour les filières solaires et de récupération de chaleur. Les secteurs principaux de consommation et d'émissions de polluants sont les transports et les bâtiments (résidentiel et tertiaire).

La question à se poser est : quelle stratégie mettre en place pour réduire les consommations et les émissions de polluants atmosphériques ?

Monsieur le Maire s'interroge sur la possibilité d'utiliser la géothermie déjà existante en Alsace et en Allemagne. L'énergie est récupérée dans les sols des parkings et permettent de chauffer les bâtiments.

Madame CAZAL explique que dans le SCOT, la géothermie est effectivement étudiée car un potentiel a été identifié mais qui reste inférieur au potentiel notamment du photovoltaïque et de récupération des chaleurs.

Monsieur le Maire rappelle que la géothermie a l'avantage de la proximité et de l'autonomie. La faisabilité est avant tout géologique mais il s'interroge sur le manque d'information et orientation sur le sujet de la part des scientifiques.

Monsieur BOUFFIER informe que des études ont déjà été effectuées sur la partie soppopolitaine et le constat qui a été fait laissait apparaître des sols karstiques et fracturés avec des poches donc il était délicat d'obtenir de la géothermie sur nappe. La géothermie sur sonde peut être utilisée avec la conductivité du sol. Il rajoute que cette solution pourrait être réétudiée dans un futur sur une autre partie du territoire.

Madame Nina PIROCCHI, de la Direction de l'Aménagement de la CASA prend la parole pour évoquer le développement de transitions qui se fera au regard de trois thématiques.

La consommation de l'espace est nécessairement à maîtriser au regard des obligations règlementaires auxquelles nous sommes assujettis. Trois constats sur le territoire :

- Une pression urbaine importante
- Une densité urbaine relativement faible
- Des obligations règlementaires qui viennent se superposer aux deux constats précédents puisqu'on parle de ZAN des sols d'ici 2050.

La question à se poser est : quels sont les objectifs de réduction de la consommation d'espace qu'on doit viser tout en essayant de recevoir une population qui est en croissance, tout en essayant d'assurer ses besoins en matière d'emplois, de logements et d'équipements tout en préservant une qualité de vie aux habitants et aux usagers du territoire ?

Monsieur Marcel PIACENTINO s'interroge sur la question du ZAN pour un territoire comme Villeneuve Loubet qui est contraint avec une réduction déjà drastique du territoire : la Commune va se retrouver de nouveau pénalisée car le ZAN ne va pas être réalisable sur des territoires comme le nôtre.

Madame Marie BENASSAYAG indique que c'est une chance que la CASA englobe le SCOT pour toutes les communes car tant pour la loi SRU que sur d'autres plans, il faudra être force de propositions auprès des parlementaires pour notre territoire pour adapter et faire évoluer l'art.55 de la loi SRU aux nouveaux territoires, en l'occurrence aux Communautés d'agglomérations qui ont la compétence en matière d'attribution des logements sociaux, alors que la construction et les pénalités restent aux communes.

Madame PIROCCHI poursuit avec le parc de logements diversifié à adapter aux besoins. Sur l'ensemble du territoire CASA il existe des difficultés : le prix de l'immobilier, la tension du marché, un parc social encore insuffisant malgré les efforts pour soutenir son développement. Il y a également une disparité dans le parc de

logements entre le littoral, le moyen pays et le haut pays. Sur le littoral, il y a une part très importante (près de 80% d'habitat collectif)

La question à se poser est : comment répondre aux besoins en logement tout en privilégiant la proximité à l'emploi et l'accès aux mobilités ?

Monsieur le Maire indique que lorsque la CASA aura terminé l'approche et la pratique des choses, elle conclura qu'il sera impératif de réviser la loi SRU. Le Préfet, dans le cadre du contrat triennal, a imposé à la Commune de réaliser 762 logements en 3 ans alors que la Commune en a produit 719 en 50 ans ! Le SCOT n'est pas compatible avec la loi SRU, ce qui est gênant et devra nécessairement faire se questionner les services de l'Etat.

Madame Marie BENASSAYAG précise que le taux des 25% de logements sociaux de la loi SRU s'applique également sur les constructions antérieures à cette loi, ce qui rend le rattrapage impossible pour Villeneuve Loubet avec Marina Baie des Anges et les Hauts de Vaugrenier 3000 unités d'hébergement.

Madame PIROCCHI enchaîne avec la question de la mobilité. La voiture prédomine sur le territoire de la CASA L'offre en transport en commun est plus structurée sur le littoral en adéquation avec une urbanisation plus dense. Dans le moyen pays l'urbanisation est plus éparse et bénéficie d'une offre qui paraît moins structurante. Dans le haut pays, le transport à la demande permet de répondre à certains besoins. Un manque de lien avec les territoires voisins est également prégnant, ce qui ne facilite pas l'utilisation des transports en commun.

Des modes actifs émergent sur le territoire de façon, là aussi, disparate selon les territoires : le vélo à assistance électrique notamment.

La question à se poser est : comment garantir une mobilité quotidienne efficace et accessible pour assurer un développement durable du territoire pour les habitants et les usagers du territoire ?

Madame Marie BENASSAYAG y ajoute la Région qui assure les déplacements intercommunautaires et également le train, indispensable pour les déplacements est-ouest. Elle estime que la CASA arrive à donner un service de qualité au plus près des habitants, même dans les endroits les plus retirés de la Commune, grâce au transport à la demande.

Monsieur le Maire indique que s'il existait une seule AOTU (Autorité Organisatrice de Transport Urbain) dans le département, cela réglerait un bon nombre de problèmes.

Madame PIROCCHI évoque une période de concertation qui est lancée jusqu'à la fin de l'année avec des réunions publiques dont certains pourront être suivies en visioconférence. L'objectif étant d'arrêter le SCOT début 2024.

Le site Internet www.CASA2040.fr dispose d'un certain nombre d'éléments.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BOUFFIER et Mesdames CAZAL et PIROCCHI pour cette présentation et cède la parole à Monsieur Olivier BERARD.

3.5- (DEL 124) - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur BERARD souligne en premier lieu la situation financière saine de la CASA. L'année 2021 a été marquée principalement par la finalisation et la consolidation financières du transfert des compétences eau potable et assainissement.

Il souligne également l'attractivité fiscale de la CASA illustrée notamment par la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. (TEOM)

Globalement, par rapport aux autres intercommunalités du département, la CASA bénéficie d'une fiscalité modérée.

Monsieur le Maire tient à souligner que depuis 2014, la TEOM n'a cessé de baisser sur le territoire de la CASA. Il souhaite insister sur le fait que les villeneuvois et les autres habitants du territoire de l'intercommunalité sont très chanceux d'être dans la CASA, notamment en terme fiscal. Dans d'autres intercommunalités plus importantes, les habitants bénéficient de certaines aides (subventionnement pour l'achat de voitures électriques notamment) mais sont soumis à une fiscalité plus lourde. La CASA a fait le choix de maintenir une pression fiscale basse, tout comme la Commune.

Monsieur BERARD poursuit sur la thématique mobilité transports en soulignant le lancement du pass unique Envibus pour 90 euros annuels pour tous. Il indique aussi l'aménagement de plus de 100 kilomètres de pistes cyclables, la construction du dépôt de bus à Antibes.

Sur l'aspect environnemental, il faut noter le lancement du projet alimentaire territorial auquel la Commune de Villeneuve Loubet a participé, ainsi que la PCAET et le SCOT qui ont été abordés lors du point précédent.

Concernant le développement économique, l'année 2021 a été marquée par le lancement du nouveau site Internet de Sophia Antipolis. On remarque que Sophia Antipolis centralise 2 500 entreprises et 40 000 emplois (dont 677 créés depuis 2012). La 6^{ème} édition du Village des sciences s'est déroulée sur plusieurs communes de la CASA dont Villeneuve Loubet.

En termes de logement, 257 logements sociaux ont été livrés pour 13 opérations, subventionnées à hauteur de 4,8 millions d'euros par la CASA.

Le lancement de la médiathèque itinérante pour les villages du moyen et du haut pays a été le temps fort 2021 pour la culture. Plus de 20 000 documents sont accessibles en ligne depuis le site ma-mediathèque.net et plus de 303 000 documents sont consultables et empruntables dans les médiathèques communautaires.

Concernant le tourisme, l'office de tourisme intercommunal a reçu plus de 35 000 visiteurs en 2021 et a mis en ligne son site Internet. Trois carnets de voyage ont été élaborés (*le Petit Futé : saveurs et agrotourisme, activités pleine nature et patrimoine et tradition*) ainsi que l'édition 2021 du guide *Petit Futé Préalpes d'Azur*.

Les 5^{èmes} rencontres de l'alternance et de l'apprentissage se sont déroulées en 2021 et le 3^{ème} plan local pour l'insertion et l'emploi 2021-2023 a été déployé. 232 dossiers ont été suivi par le service Parenthèses et plus de 11 000 entretiens ont été réalisés par les antennes de justice de la CASA.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Olivier BERARD pour ces présentations.

4- RAPPORTS ANNUELS 2021 DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

4.1- (DEL 125) - DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Patrick FISCHER

Monsieur Patrick FISCHER présente Monsieur Sébastien LEBRUN qui représente GRDF pour assurer la présentation du rapport d'activités 2021 sur la distribution de gaz naturel sur le territoire communal.

Monsieur LEBRUN présente les 3 autorités qui encadrent l'activité de GRDF sur le territoire communal : l'Etat, la Commune (autorité concédante) et la commission de régulation de l'énergie qui fixe le tarif d'acheminement pour la France pour l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution publique.

GRDF ne vend pas de gaz mais le transporte pour le compte de l'ensemble des fournisseurs. GRDF exploite et entretient le réseau, assure la promotion des usages du gaz et accompagne les projets de gaz renouvelables qui progressivement remplacent le gaz fossile dans les réseaux ; il peut s'agir d'un sujet intéressant d'autonomie énergétique en France.

En France, il y a un réseau d'électricité avec de la production d'électricité. Si le système de production est en défaut, il faut s'appuyer sur d'autres systèmes comme la production d'électricité renouvelable ou le thermique à

flamme (utiliser du gaz ou du charbon pour produire de l'électricité). Le gaz va, en hiver, largement contribuer à chauffer les foyers. En hiver, nous avons besoin de 4 fois plus d'énergie qu'en été.

Monsieur LEBRUN précise que le gaz se stocke et que GRDF a stocké 1/3 de consommation qui pourra subvenir aux besoins des réseaux de distribution de gaz mais qui servira aussi à la production d'électricité.

La facture d'un client résidentiel comprend la matière (pour 41%), les taxes et contribution (23%), la distribution (18%), la commercialisation (10%), le transport (5%) et le stockage (3%). Monsieur LEBRUN appelle les citoyens à être vigilants sur leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz. Le site Internet energie-info.fr qui est le site du médiateur national de l'énergie permet de comparer les différentes énergies.

En France, le plus gros fournisseur de gaz est la Norvège (40,6% en 2021) et est moins dépendante du gaz russe que l'Europe.

Monsieur LEBRUN rappelle quelques gestes simples pour diminuer sa consommation énergétique comme mettre un couvercle sur sa casserole, baisser d'un degré la température de son logement etc...

Il rappelle que contrairement à certaines « fake news » qui circulent, le gaz n'est pas interdit dans les logements neufs et il n'y a pas de nouvel impôt pour les propriétaires utilisant le gaz ou le fioul.

En France, 457 sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz, sur la filière agricole principalement. Certaines stations d'épuration, comme vu précédemment produisent du gaz vert.

La France dispose d'un potentiel technique pour remplacer tout le gaz fossile par du gaz renouvelable produit localement (trois filières : la méthanisation, la gazéification et transformer l'électricité excédentaire pour la stocker dans le réseau de gaz).

En 2024, il sera obligatoire de trier les biodéchets. De plus, pour décarboner les véhicules lourds, le gaz et le bio gaz ont toute leur place. Un bus sur deux fonctionne au bio gaz.

Le patrimoine de la concession communale est composé d'un réseau enterré, de branchements individuels et collectifs. Le réseau est toujours composé, comme depuis 2017 de 38 kms de canalisations en polyéthylène et en acier.

Le nombre d'utilisateurs a légèrement baissé, passant de 1942 en 2020 à 1925 en 2021, avec une consommation stable à 35GWh.

En 2021, ont été réalisés : 179 mises en service, 120 mises hors service et 142 changements de fournisseurs.

Le numéro d'urgence dépannage est le **0 800 47 33 33** ou les pompiers avec qui GRDF est interconnecté.

32 incidents ont été enregistrés pour l'année 2021, nombre stable.

8 robinets ont été réalisés sur un objectif de 8, 21 branchements collectifs sur les 21 prévus ont été réalisés. 27 kilomètres de réseaux ont été surveillés sur l'objectif de 12 kilomètres.

4 diagnostics ont été réalisés gratuitement par GRDF sur des installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois. Aucune situation de danger n'a été signalée.

L'ensemble des compteurs a été modernisé : 1 674 compteurs ont été remplacés dont 1 619 sont télérelevés (permettant de suivre de très près sa consommation).

GRDF est très attentif sur les demandes de travaux. Il n'y a eu aucun incident sur le réseau en 2021.

GRDF perçoit, pour la Commune de Villeneuve Loubet, 536 000 euros des utilisateurs et dépense 282 072 euros pour exploiter le réseau et presque 247 000 euros pour les charges d'investissement et remboursements d'emprunts.

Le portail des collectivités a été modernisé et permet de retrouver toutes les données de consommation nécessaires à la modernisation des bâtiments, la cartographie des réseaux etc...

Monsieur le Maire précise que le déploiement du compteur connecté « Gazpar » est mieux passé au niveau de l'opinion que « Linky » et remercie Monsieur LEBRUN pour cette présentation et salue l'arrivée de Messieurs Serge JOVER et Charles LUCA.

Monsieur le Maire indique qu'après le point 4.1, une interversion des points à l'ordre du jour sera faite afin de libérer Madame la Directrice de l'institut Henri Wallon présente ce soir.

4.2- (DEL 126) - EXPLOITATION ET AMENAGEMENT DU PORT DE MARINA BAIE DES ANGES

Rapporteur : Monsieur Philippe DELEAN

Quittent la salle : Mesdames BENASSAYAG, PIEGGI et MARCHAND

Monsieur Philippe DELÉAN cède la parole à Monsieur Romain FRION, directeur opérationnel de la société Maribay, nouveau concessionnaire du port Marina Baie des Anges.

La société Maribay est un groupement constitué d'Eiffage, de Sodeports et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le rapport d'activités 2021 a été publié le 30 juin 2022 conformément aux termes du contrat signé avec la Ville le 23 septembre 2020. Les comptes de Maribay ont été certifiés par un expert-comptable.

1220 contrats ont été signés en 2021, 91 en garantie d'usage (contrat long terme, entre 15 et 25 ans), 674 contrats annualisés ou semestrialisés, 198 contrats d'escale.

78% des bateaux sur le port Marina Baie des Anges sont à propulsion moteur (22% de voiliers).
Maribay a repris la totalité du personnel de l'ancien concessionnaire et a mis en place un Comité Social et Economique (CSE).

L'année 2021 a permis de faire un état des lieux du port et de procéder à des gros travaux de remise en état des équipements relatifs à la sécurité des biens et des personnes (mise en sécurité des protections incendie et des disjoncteurs notamment).

Un référentiel Maribay a été mis en place : contrats annuels ou semestriels, les contrats de garantie d'usage, la mise en place de logiciels métiers (Logimer), création de liste d'attente sur les différents contrats.

En collaboration avec la Commune, un Comité Local des Usagers Permanents de la Plaisance (CLUPP) où la société communique notamment sur les objectifs du port.

Maribay a également adhéré à l'association des commerçants et a élaboré, en lien avec les services municipaux, un nouveau règlement de police portuaire.

Enfin, la société a acquis un bateau neuf adapté aux prestations d'assistance aux plaisanciers et aux travaux d'entretien du port.

Monsieur FRION indique que le site du port est désormais accessible : www.marinabaiedesanges.com et que le port a obtenu la labellisation « Pavillon Bleu 2021 ».

Maribay gère également des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) dans le cadre de la concession : le chantier naval, les antennes de téléphonie, des restaurants de plage (Chez Josy et la Pagode), le club de plongée, différentes activités nautiques dont le parachute ascensionnel. Le projet de l'Hôtel est en cours, avec un objectif d'attribution début 2023.

Les équipes de Maribay se sont également attachées à ouvrir dès le 25 juin 2021 le Lagon. Les parkings ont également été exploités directement par Maribay, sur la période estivale.

Plusieurs opérations de communication ont également été réalisées : réalisation d'un guide « Best of Yachting », participation au salon Yachting de Cannes, création d'une mailing liste permettant de communiquer en direct avec les usagers.

L'activité 2021 n'a souffert d'aucun arrêt/suspension de service, à part la station d'avitaillement qui a dû fermer en octobre 2021 pour les travaux de la zone nord. En juin 2021, un répertoire regroupant les différentes doléances reçues au port a été créé (chaque doléance faisant l'objet d'une réponse).

Outre les travaux de mise en sécurité des biens et des personnes évoqués en début de présentation, des travaux similaires ont été réalisés sous l'eau (le système de mouillage, les manilles de fixation) permettant de sécuriser les unités en cas de mauvais temps.

Toutes les chaînes filles ont été réalignées, les affouillements ont été repris sous le quai des grands yachts et des protections ont été mises en place sur la darse des rails de levage.

Mi-2021, les travaux de démolition de l'ancienne capitainerie et de construction du bâtiment Maurice Aubert, livré avant l'été 2022.

Les produits d'exploitation se montent à 3,9 millions d'euros, 3,08 millions d'euros pour les charges d'exploitation. 708 000 euros de recettes complémentaires ont été enregistrés par rapport au prévisionnel en raison notamment de la très bonne commercialisation des garanties d'usage. La hausse du prix du carburant a impacté l'activité d'avitaillement tant au niveau des recettes qu'au niveau des charges.

Les charges ont été plus hautes que prévues (+822 000 euros), dues à la hausse des frais de personnel, à la très forte hausse des consommations d'eau (de nombreuses fuites ayant été constatées et réparées), la hausse des fluides et les travaux liés aux états des lieux.

Par rapport aux objectifs fixés, Maribay enregistre un résultat en léger écart de - 48 000 euros (résultat net de 242 000 euros).

Monsieur le Maire souhaite un point sur les travaux en cours. Monsieur FRION indique que les travaux VRD sont actuellement en cours de réalisation sur la digue (éclairage, bornes, compteurs communicants). Le permis de construire relatif au projet « Cœur Marina » vient d'être déposé pour un démarrage espéré sur la fin de l'année 2022. Les travaux sur la partie sud ont été avancés par rapport aux objectifs initiaux. Concernant Biovimer, la consultation des hôteliers est en cours ainsi que le curage et le désamiantage du bâtiment actuel. La démolition devrait débuter en novembre. Les travaux de terrassement seront complexes et la problématique de liquéfaction des sols devra être traitée.

Monsieur Albert CALAMUSO, demande quels sont les types de bateaux les plus recherchés. Monsieur FRION indique qu'aujourd'hui le marché évolue et qu'actuellement les demandes portent sur les demandes de catamaran allant de 14 à 21 mètres.

Monsieur le Maire revient sur le sujet de Biovimer qui représente un risque et entraîne la dévalorisation des biens. A l'intérieur il s'agit d'une catastrophe écologique qui a été laissée à l'abandon depuis des années. Il précise que certains recours gracieux ont été déposés contre la déclaration de projets auxquels la Commune a répondu. La Commune n'hésitera pas à attaquer les recours abusifs. Il rappelle les nombreuses consultations le sur projet permettant à tous d'être informés comme il se doit.

Monsieur le Maire remercie Monsieur FRION.

Mesdames PIEGGI et MARCHAND reprennent leurs places dans l'assemblée et Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur Philippe DELEAN pour le point suivant.

4.3- (DEL 127) - EXPLOITATION DE PLAGES : LOTS N°1, 2, 3, 5, 6, 10 ET 12

Rapporteur : Monsieur Philippe DELEAN

Madame Marie BENASSAYAG s'est retirée de l'assemblée pour ce point.

Monsieur Philippe DELEAN rappelle les textes par lesquels l'Etat a confié à la Commune la gestion des plages naturelles du 01/01/2012 au 31/12/2023. La surface totale de la concession est de 48 668 m² alors que la surface exploitable commercialement parlant est 3 370 m².

Les 10 lots de plages sont destinés à répondre aux besoins du service public balnéaire.

67% des recettes encaissées par la Commune sont reversées à l'Etat, soit 62 677 euros en 2021. Pour l'année 2021, le solde net pour la Commune est de 30 423 euros.

Les redevances versées par les sous-traitants de plages à la Commune se décomposent en deux parties : une part fixe (au m²) et une part variable (entre 2 et 2,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes).

La zone n°1 est composée de 6 lots pour une superficie de 20 600m² dont un lot non attribué.

La zone n°2 comprend 4 lots pour une superficie de 28 068 m² dont un lot non attribué.

Monsieur Philippe DELEAN détaille pour chaque lot le montant de la redevance versée à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que la redevance touchée par la Commune est très faible par rapport aux chiffres d'affaires des exploitants et qu'elle en reverse les trois quarts à l'Etat.

La Commune souhaite pouvoir proposer une offre balnéaire diversifiée mais Monsieur le Maire souligne que la gestion de ces concessions est particulièrement chronophage et n'apporte que peu de recettes à la collectivité. De plus le découpage des lots découle d'une décision de l'Etat et non de la Commune.

Madame Marie BENASSAYAG reprend sa place dans l'assemblée

4.4- (DEL 128) - EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Albert CALAMUSO

Monsieur Albert CALAMUSO rappelle que la délégation de service public pour la fourrière automobile a été confiée à notre délégataire actuel (la société TSTV) lors du 1^{er} trimestre 2019.

Le fourriériste effectue de nombreuses prestations : enlèvement, gardiennage, restitution de véhicules sous l'autorité de la Police Municipale. Parfois le véhicule qui reste trop longtemps ou est en trop mauvais état est détruit par le délégataire.

Conformément aux obligations réglementaires, la Commune envoie des états réguliers à la Préfecture, par le biais du délégataire via le dispositif SI fourrière.

Monsieur Albert CALAMUSO cède la parole à Monsieur Alexandre WURGER, gérant de la société TSTV. La société a traité 750 dossiers (mises en fourrière, destructions, aliénations et déplacements techniques). Le résultat, pour Villeneuve Loubet est positif. La structure financière de la société est saine.

TSTV a une disponibilité faite 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, y compris week-ends et jours fériés. Le délai d'intervention moyen est de 12 minutes. Les personnels de liaison ont été équipés de moyen radio en direct avec la Police Municipale. Les véhicules sont enregistrés dans le système SI Fourrière en moins de 4 heures (24 heures étant le délai maximum demandé par l'Etat).

Une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour renseigner et accompagner les usagers, notamment la nuit. Les frais d'expertise pour le classement ont été supprimés suite à la mise en place de SI fourrière permettant une économie de 61 euros nets par dossier.

Le personnel maîtrise l'anglais et l'allemand. De plus, une nouvelle solution de paiement à distance a été mise en place (SMS pay).

Enfin, la société TSTV propose un service d'aide au démarrage gratuit notamment pour les véhicules restés longtemps en gardiennage.

TSTV est une petite structure : 1 gérant, 2 secrétaires, 4 opérateurs fourrière.

Le site de la fourrière est mis à la disposition du délégataire par la Commune au 7 avenue Geneviève de Gaulle Anthonioz (2 000 m² soit une capacité de 100 véhicules environ).

TSTV est équipé de véhicules permettant d'accéder aux parkings à hauteur limitée, de prendre en charge les véhicules lourds (camions, utilitaires, camping-cars), et d'accéder à des endroits ultra restreints.

2021 a été marquée par la mise en place de SI fourrière : simplification et automatisation des tâches permettant une meilleure qualité de service pour les usagers et une maîtrise des coûts d'indemnisation de la Commune en cas d'abandon.

La délégation se terminera en mars 2024.

Monsieur Albert CALAMUSO indique que la société peut enlever les véhicules épaves sur appel du particulier, en s'acquittant d'une somme à payer pour l'enlèvement et la destruction.

Monsieur le Maire précise que la Commune s'attache à régler le problème des véhicules épaves sur la Commune. Il en profite pour indiquer que ce dimanche se déroulera le marathon Nice-Cannes et que le stationnement sera interdit sur plusieurs voies du bord de mer et qu'il est nécessaire que les citoyens s'attachent à déplacer leurs véhicules pour l'occasion afin d'éviter une mise en fourrière.

Madame Marie BENASSAYAG souhaite préciser que c'est la Commune qui finance le traitement des épaves quand elle ne retrouve pas les propriétaires (entre 14 000 et 17 000 euros par an, ce qui n'est pas neutre pour la collectivité).

Monsieur le Maire remercie Monsieur WURGER pour la présentation et le travail fait au quotidien.

6- FINANCES

6.2- (DEL 131) - ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL LES FERRAYONNES

Rapporteur : Madame Valérie PREMOLI

Madame Valérie PREMOLI indique qu'il s'agit toujours d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF sur une prestation de service. Depuis le 19 septembre 2022, la Commune a eu un retour favorable à la nouvelle structure des Ferrayonnes familiale et collective. Cette prestation inclut également la mixité sociale et l'inclusion handicap.

Le montant de la subvention sur la Convention Territoriale Globale est de 1 865,67 euros par place.

Madame Valérie PREMOLI soumet la délibération au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à celle-ci.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Aurélie AUREGLIA-CAUNEILLE, directrice de l'Institut Henri Wallon.

7- INSTRUCTION PUBLIQUE ET FAMILLE

7.1- (DEL 132) - AVENANT A LA CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET ET L'INSTITUT HENRI WALLON - UGECAM - CREATION D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE

Rapporteur : Madame Nathalie NISI

Madame AUREGLIA-CAUNEILLE présente l'Union Gestionnaire des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie. Il s'agit d'établissements médico-sociaux ou sanitaires.

L'Institut Henri Wallon, situé aux Hautes Ginestières est décomposé en 4 pavillons. Dans chacun d'eux séjournent 12 enfants pendant la semaine, par tranche d'âge sur de la déficience intellectuelle ou de l'autisme. Les enfants sont accueillis à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans.

L'institut Henri Wallon mélange les handicaps (inclusion en interne).

L'école inclut le plus possible les enfants dans le milieu « ordinaire » afin qu'ils aient une vraie vie d'enfant. C'est pour cela qu'ont été créées des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE). La Commune de Villeneuve Loubet a immédiatement accepté de mettre à disposition une salle de classe à l'école Antony Fabre, dans laquelle une UEE s'installera fin novembre. Les enfants pourront rejoindre l'UEE, dans la mesure du possible, à pied. A terme, une dizaine d'enfants pourra aller à l'école Antony Fabre, avec une maîtresse spécialisée et pourront bénéficier des temps périscolaires (cantine, récréations) avec les autres enfants de l'école.

L'étape suivante sera d'ouvrir une UEE au collège pour les plus grands.

Monsieur le Maire indique que l'école Antony Fabre accueille depuis longtemps une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et salue la bienveillance du directeur de l'école qui a accepté d'accueillir des enfants supplémentaires.

Madame AUREGLIA CAUNEILLE souligne la facilité avec laquelle cette unité a pu être mise en place, tant avec la municipalité qu'avec la direction de l'école ou le conseil d'école.

Plusieurs travaux ont été effectués à l'institut avec notamment la création d'aires de jeu clôturées.

Madame Nathalie NISI donne lecture de la délibération et la soumet au vote. Elle précise qu'en novembre, 4 enfants intégreront l'UEE Henri Wallon et la cantine en janvier.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention organisant le partenariat entre l'Institut Henri Wallon – UGECAM et la Commune de Villeneuve Loubet pour l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisée à l'école élémentaire Fabre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire remercie Madame AUREGLIA CAUNEILLE pour son travail fait avec beaucoup d'intelligence et d'humanité. Il indique que l'exposition de l'artiste Sylvie T gagnerait à être vue en dehors de l'institut et souhaite que Madame AUREGLIA CAUNEILLE prenne contact avec Madame Julie DANA, Chef de Cabinet.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le site de l'institut en lui-même est la propriété de l'Etat qui a fait estimer la possibilité de réaliser sur les terrains attenants 330 logements sociaux, 100% mixité sociale sur 25 000 m². La Commune reste sur l'idée que la vocation de ce secteur reste l'enfance, tel qu'elle l'était au départ.

Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES précise que l'inclusion est un sujet qui sera d'actualité prochainement dans le cadre de la semaine olympique et paralympique. Le service des sports entrera en contact avec l'institut pour cette semaine qui aura lieu en mars ou en avril 2023.

7.2- (DEL 133) - TARIF RESTAURATION SCOLAIRE CLASSE ULIS ET UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE

Rapporteur : Madame Nathalie NISI

Madame Nathalie NISI donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** cette disposition à l'attention des enfants extérieurs scolarisés en classe ULIS et de l'Unité d'Enseignement Externalisé, leur permettant de bénéficier des mêmes tarifs que les enfants Villeneuvois
- **APPLIQUE** ces tarifs pour l'ensemble de l'année scolaire 2022/2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

7.3- (DEL 134) - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'OPIO ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET, RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Madame Nathalie NISI

Madame Nathalie NISI donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre les communes de Villeneuve Loubet et d'Opio relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement, jointe en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

7.4- (DEL 135) - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOUANS SARTOUX ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET, RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Madame Nathalie NISI

Madame Nathalie NISI donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre les communes de Villeneuve Loubet et de Mouans-Sartoux relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement, jointe en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

7.5- (DEL 136) - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ANTIBES ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET, RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Madame Nathalie

Madame Nathalie NISI donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre les communes de Villeneuve Loubet et d'Antibes relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement, jointe en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

5- COMMANDE PUBLIQUE

5.1- (DEL 129) - ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES OUVERT – REALISATION DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG précise que cet appel d'offres est décomposé en 3 lots : secteur Village, secteur Bord de Mer et Avenue de la Mer et secteur RD 6007, les Essarts, les Baumettes, écoles Antony Fabre et des Maurettes, avenue des Rives.

4 entreprises ont remis une offre, dont une qui n'a pas été retenue car considérée comme irrégulière.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour choisir l'attributaire. Madame BENASSAYAG précise que le candidat sortant a donné l'offre la mieux-disante en termes de qualité de prestation et la moins-disante en termes de prix. Ces derniers ont été regardés en détail et ont permis de comprendre la stratégie de fonctionnement de la société choisie qui, connaissant parfaitement le territoire communal, a ainsi ajusté ses prix, non pas à la tâche, mais en fonction du temps nécessaire pour l'exécuter, ce qui a permis de proposer des prix, bien plus bas que la concurrence. Il s'agit d'une stratégie de bon père de famille qui satisfait pleinement la Commune.

Madame BENASSAYAG soumet la délibération aux votes :

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres du 19 octobre 2022 quant aux résultats de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert, lancée le 11 août 2022, relative à la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer les marchés portant sur la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts de la Commune ; ainsi que toutes actes y afférents avec la société suivante :
 - Lot n°1 / Lot n°2 / Lot n°3 : PAYSAGES MEDITERRANEENS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre des lots attribués et de lui donner tous pouvoirs pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le candidat retenu, qui était le sortant, a démontré que ses tarifs étaient les tarifs réels, au vu de la qualité des prestations et du maintien des tarifs sur la durée du marché, quand d'autres candidats proposaient des offres très élevées.

6.1- (DEL 130) - DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG explique que la décision modificative n°2 porte sur 58 000 euros en fonctionnement sur un budget total de 25,5 millions d'euros (soit 0,28% des dépenses réelles) :

- 50 000 euros de redevances de l'Etat qui n'avaient pas été demandées pendant plusieurs années ;
- 8 000 euros de prélèvements divers de l'Etat pour payer les dégrèvements de la taxe d'habitation.

Ces 58 000 euros sont compensés en recettes par une augmentation des droits de mutation.

Début décembre, une décision modificative n°3 sera proposée au Conseil Municipal afin de financer la revalorisation des salaires décidée par l'Etat en juillet.

En investissement, la décision modificative n°2 porte sur 106 000 euros :

- 101 000 euros : il s'agit d'une écriture comptable pour effectuer un changement de compte
- 4 610 euros : il s'agit de divers ajustements concernant des travaux faits pour le compte d'autrui.

En investissement il s'agit uniquement d'écritures comptables qui ne viennent pas modifier le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la Décision Modificative N°2 du Budget Principal de la Commune

8- JEUNESSE

8.1- (DEL 137) - DISPOSITIF D'AIDE AU PASSAGE DU BNSSA

Rapporteur : Monsieur Charles LUCA

Monsieur Charles LUCA présente le dispositif d'aide au passage du BNSSA, très utile à la Commune puisqu'il permet la surveillance de nos plages avec le SDIS dont il salue l'investissement aux côtés de la Commune et plus particulièrement le Capitaine DELIN qui propose de former les jeunes de la Commune au BNSSA.

La Commune s'engage à payer intégralement cette formation (450 euros) avec un principe de réciprocité puisque les jeunes ainsi formés s'engagent à travailler à la surveillance de nos plages pendant deux années consécutives.

Les candidatures sont à transmettre avant le 20 novembre au service Jeunesse.

Le dispositif, en place depuis 7 ans, a permis de former 36 jeunes qui ont pu travailler sur nos plages.

La Commune finance également le recyclage du BNSSA qui doit se faire tous les 5 ans. En contrepartie, le bénéficiaire sera tenu de travailler à la surveillance des plages l'été suivant.

Ce dispositif permet de travailler en circuit court, au plus près au niveau local.

Monsieur Charles LUCA soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modèles de convention d'objectif de formation professionnelle type annexés à la présente délibération (formation initiale et recyclage) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les futures conventions d'objectif de formation professionnelle individuelles avec chaque stagiaire établies sur la base des modèles-type annexés à la présente délibération ainsi que tout document relatif à celles-ci.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une bonne occasion pour les jeunes d'acquérir un diplôme sans avoir à le payer.

8.2- (DEL 138) - CONVENTION AVEC LE CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DES DEPISTAGES DES CANCERS SUD-PACA (CRCDC)

Rapporteur : Madame Valérie VALERI PROISY

Madame Laetitia VALERI-PROISY donne lecture de la délibération en précisant que le cancer reste la première cause de décès prématuré en France.

Elle précise que cette convention a été initiée par Madame Lucie ROUILLON, coordinatrice du CLSPD en lien avec Charles LUCA, Adjoint délégué à la Jeunesse et à la Politique de la Ville et qui a organisé les manifestations Octobre Rose, Mars Bleu.

Madame Laetitia VALERI-PROISY soumet la délibération au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud-PACA annexée à la présente délibération et tout document relatif à celle-ci.

Monsieur le Maire rappelle que le cancer du poumon, un des plus nocifs, ne fait pas partie des dépistages actuels.

Madame Laetitia VALERI-PROISY précise qu'il existe désormais un vaccin pour le cancer du col de l'utérus ouvert aux filles et aux garçons dès 11 ans et encourage les familles à se renseigner sur ce vaccin.

Monsieur le Maire précise que le cancer fait 157 400 morts chaque année, soit plus que le Covid en 2 ans. Le Covid a également entraîné des retards dans certaines opérations et dans certains dépistages.

Il indique que cette convention permettra un travail utile dans la prévention, l'information et le dépistage et remercie Madame VALERI-PROISY pour avoir rapporté cette délibération.

9- SPORT

9.1- (DEL 139) - CONVENTION D'UTILISATION RECIPROQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLEGE « ROMEE » DE VILLENEUVE LOUBET ET DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES rappelle que le Conseil Départemental passe des conventions triennales avec chaque Commune où est implanté un ou des équipements sportifs dans les collèges.

Cette convention de réciprocité permet au collège de mettre ses installations à disposition de la commune, en dehors des heures d'utilisation. Les clubs sportifs de la Commune peuvent donc utiliser ces installations. En contrepartie, la Commune met à disposition du collège les équipements sportifs de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre le Département des Alpes Maritimes, la Commune de Villeneuve Loubet et le Collège Romée de Villeneuve annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Monsieur le Maire souhaite faire un aparté sur la situation en Arménie et l'invasion par l'Azerbaïdjan, soutenu par la Turquie et par la Russie. Le peuple arménien subit des bombardements, des assassinats, des atrocités dont les médias ne parlent pas ou peu.

Le drapeau arménien flottera également prochainement sur la Commune pour soutenir ce peuple qui souffre.

Monsieur le Maire a également une pensée pour les femmes iraniennes dont le courage est stupéfiant. Il regrette le manque d'enthousiasme à ce sujet des féministes françaises, dans le pays des droits de l'Homme.

La Commune est solidaire des femmes iraniennes et une action sera entreprise courant novembre dans le cadre de la semaine des violences faites aux femmes, en plus de l'affiche déjà sur certains supports.

Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES rappelle qu'une plaque en hommage à Monsieur Samuel PATY a été apposée au collège.

10- ACTIVITE COMMERCIALE

10.1- (DEL 140) - FIN DU CONTRAT DE LOCATION-GERANCE DE LA BOUCHERIE DU VILLAGE ET RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

Monsieur Marcel PIACENTINO donne lecture de la délibération et précise que nous arrivons à la fin du contrat de location gérance, modifié par avenant le 13 juillet dernier et qu'il est nécessaire désormais de céder le fonds de commerce au boucher en place.

Les Domaines ont été consultés afin de donner une fourchette pour fixer le prix de vente. Un accord a été trouvé entre les parties pour la somme de 190 000 euros, reflétant le chiffre d'affaire actuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la rétrocession du fonds de commerce de Boucherie-Charcuterie-Volailles-Traiteur Traditionnel, au profit du locataire-gérant, moyennant le paiement du prix de CENT-QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (190 000,00 €)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à :
 - **SIGNER** tous les documents relatifs à la régularisation de l'acte de rétrocession
 - **SAISIR** le Notaire en charge de régulariser la cession par acte authentique
 - **FAIRE** procéder à la publicité auprès des instances concernées (greffe, publicité foncière, parutions presse, etc.)

Monsieur le Maire remercie Monsieur PIACENTINO pour le travail effectué pour trouver un nouveau boucher de qualité. Il se félicite d'avoir pu sauver le village en conservant un magasin alimentaire.

Monsieur le Maire remercie également Monsieur Michaël HEBERT et Madame Isabelle RODRIGUEZ qui ont travaillé ensemble pour suivre et mettre en œuvre toutes les procédures parfois lourdes.

11- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11.1- (DEL 141) - CONVENTIONS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION SUR LA PARCELLE CADASTREE B675, PROPRIETE DE L'INDIVISION DE VANSAY

Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

Monsieur PIACENTINO indique qu'en 2019, suite aux intempéries, il y a eu un éboulement dans le quartier des Essarts. Celui-ci a eu lieu sur trois propriétés différentes. Suite à différentes expertises, la Commune a entrepris des travaux de sécurisation pour empêcher l'aggravation du phénomène. Il est désormais nécessaire de mettre en sécurité définitivement cette zone. Le montant de ces travaux s'élève à 40 980 euros TTC.

Monsieur PIACENTINO précise qu'en présence d'un danger avéré grave ou imminent résultant d'un phénomène naturel, il appartient au Maire, en application de ses pouvoirs de police générale, de prescrire les mesures exigées par les circonstances

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes des conventions de travaux, jointes à la présente délibération, ayant pour objet de permettre la sécurisation du talus de la parcelle cadastrée B n° 675, propriété de l'indivision DE VANSSAY, et menaçant la sécurité des personnes et des biens d'un lot de copropriété du Domaine des Essarts, propriété de Monsieur Jean-Yves GESINA.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions de travaux, en cas d'accord de l'ensemble des protagonistes de ce dossier, à savoir l'Indivision DE VANSSAY, propriétaire de la parcelle cadastrée B n° 675, l'ASL du domaine des Essarts, Monsieur Jean-Yves GESINA, propriétaire impacté par le glissement de terrain.

11.2- (DEL 142) - CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTIER DU BOULEVARD GEORGES POMPIDOU – RD 241 – RD 6007 – RD 6

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel GRANELLE

Monsieur Jean-Michel GRANELLE indique que la construction du réseau de l'Éclairage Intensif Routier (E.I.R.) par le Département a débuté en 1933 assurant l'éclairage de routes départementales sur le territoire de la Commune de Villeneuve Loubet.

Cette compétence relevant des pouvoirs de police du Maire, et notamment sur les tronçons de voirie situés en agglomération, la Commune verse en contrepartie une redevance annuelle pour l'entretien et la fourniture électrique.

Une première convention de transfert de propriété validée par délibération du Conseil Municipal a été signée le 21 décembre 2017 engageant les travaux de rénovation sur 196 foyers lumineux par le Conseil Départemental et leur rétrocession à la Commune.

Cette convention permet d'ajouter le transfert de 74 points lumineux situés sur la RD 6, sur la RD 241 et sur le boulevard Georges Pompidou (RD 6098 G), suite aux travaux entrepris cette année par le Département.

Monsieur le Maire signale que les mâts sont changés, comme les lanternes qui sont passées à la LED, l'esthétique étant alliée aux économies de consommation énergétique.

Monsieur GRANELLE poursuit en indiquant que le transfert de propriété interviendra à la date de signature de la présente convention. La Commune exonérée de la redevance au titre de la participation de la Commune pour l'éclairage des zones urbaines pour ces 74 points lumineux prendra désormais à sa charge les abonnements de fourniture électrique ainsi que leur entretien.

Monsieur le Maire précise que d'ici quelques temps, toute la superficie de la Commune sera esthétiquement parée pour plusieurs années au niveau de l'éclairage public. Il en profite pour signaler que tout le mobilier urbain (les espaces publicitaires) sera changé en 2023 sur la Commune. Toutes ces modifications donnent du cachet à notre territoire.

Monsieur Jean-Michel GRANELLE soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modalités de la convention de transfert annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

12- URBANISME

Monsieur le Maire indique que 6 dénominations de voiries sont soumises au vote ce soir.

- Dénomination du boulevard Nationale 7 : actuellement, cette voie est dénommée « RD (Route Départementale) 6007 ». Cet axe, avec une requalification complète du quartier (cap 7, nouveaux commerces etc...), se devait d'être renommé. La volonté de la Commune est donc d'en faire le boulevard National 7 pour rester fidèle à l'esprit de Charles TRENET puisqu'il figure déjà dans la borne du rond-point des Rives (c'est sa silhouette qui y est dessinée).

Cette voie, longue de 2,7 kms, sera complètement renommée « boulevard National 7 »

- Dénomination du boulevard Général de Gaulle : il s'agit de l'axe qui va relier l'avenue des Cavaliers à l'avenue des Maurettes. Il s'agit d'un axe majeur où seront situés les bureaux de la Mairie Annexe et de la Police Municipale.

Monsieur le Maire précise que les locataires venant d'entrer dans la nouvelle résidence « les Terrasses de Lascaris » sont très satisfaits de la qualité des logements. Les locataires sont âgés de 22 à 87 ans, dont beaucoup sont des villeneuvois.

Le futur boulevard du Général de Gaulle, qui sera arboré et aura une certaine qualité urbaine, sera l'axe majeur de ce secteur.

Monsieur le Maire rappelle que le Général de Gaulle est d'abord le libérateur de la Patrie et ensuite l'homme de la V^{ème} République dont les Institutions créées par sa Constitution qui résistent toujours.

- Dénomination de l'allée André Malraux : l'adresse de l'espace culturel André Malraux étant avenue du Docteur Julien Lefebvre est parfois difficile à trouver. De plus une école est également à proximité de l'espace Culturel et cette dénomination de voie pour y accéder trouve tout son sens.

- Dénomination de la rue Guy Monferran : cette voie permettra de relier l'avenue du Docteur Lefebvre au futur boulevard Général de Gaulle. La Commune a estimé opportun de dénommer cette voie de celui qui a créé le camping des Maurettes à proximité. Monsieur Guy MONFERRAN a eu l'idée de faire de l'hôtellerie de plein air. Il a d'ailleurs été le président départemental du syndicat de l'hôtellerie de plein air. Aujourd'hui, c'est son fils Yves MONFERRAN qui assure la continuité de l'entreprise familiale. La Commune souhaite préserver cet espace.

Monsieur le Maire précise que la verdure sera étoffée sur la promenade piétonne qui permettra aux habitants du quartier d'aller à pied à la gare, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il indique que l'imperméabilisation, c'est le bâti d'autrefois. La résidence Eklöre, comme toutes les nouvelles constructions, permettra de réduire l'inondabilité.

- Dénomination de l'allée Koni : actuellement nommée « chemin des Maurettes » cette voie prendra le nom des établissements Koni où beaucoup de villeneuvois ont travaillé dans les années 70 permettant de ne pas effacer la mémoire collective. Monsieur le Maire précise que pour construire le nouveau quartier, il a fallu désamianter et dépolluer le terrain.

- Dénomination de l'allée Jules Cacciabue : une partie de l'avenue de la Colline prendra cette nouvelle dénomination, là où étaient exploitées des serres pour la culture des fleurs par la famille CACCIABUE. Ces terrains n'étant plus exploités, ont été vendus par la famille à un promoteur qui y construira un ensemble résidentiel avec également du logement social. Monsieur le Maire précise que ce sera l'occasion de faire du stationnement organisé, ce qui n'était pas le cas. L'hôtel le Galoubet n'ayant pas trouvé de repreneur a été acheté et un ensemble immobilier sera fait et la Commune en profitera pour réaliser un jardin public.

Monsieur le Maire soumet les 6 délibérations au vote.

12.1- (DEL 143) - DENOMINATION DE VOIE - BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DENOMME** la nouvelle voie située entre l'avenue des Cavaliers et l'avenue des Maurettes « Boulevard du Général de Gaulle », dont la section sera délimitée depuis l'avenue des Cavaliers, d'un côté par les parcelles cadastrées section AW n°135, 174, 178, 197, 196, 56, 73 (ces deux derniers non concernés pour avoir leur entrée sur d'autres voies), et de l'autre côté par les parcelles cadastrées section AW n° 162, 180, 41, 179, 200 et 204, conformément au plan ci-annexé.
- **DIT** que la présente dénomination sera matérialisée et officialisée par l'apposition de plaques indicatives et conformes à la réglementation actuelle en vigueur.
- **DIT** qu'il sera nécessaire de procéder à un ré-adressement de l'ensemble des bâtiments et terrains prenant accès sur cette voie.

12.2- (DEL 144) - DENOMINATION DE VOIE - ALLEE ANDRE MALRAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DENOMME** la voie de desserte du centre culturel André Malraux et de l'école des Maurettes, prenant naissance sur l'avenue du Docteur Julien Lefèbvre « allée André Malraux », dont la section est délimitée depuis l'avenue du Docteur Julien Lefèbvre d'un côté par les parcelles cadastrées AW n° 110 (non concernée pour avoir son entrée sur l'avenue de la Colline), 128 et 6, et de l'autre côté par les parcelles cadastrées section AW n° 119 (non concernée pour avoir son entrée sur l'avenue du Docteur Julien Lefèbvre) et 10956, (ces dernières non concernées pour avoir leur entrée sur d'autres voies), conformément au plan ci-annexé.
- **DIT** que la présente dénomination sera matérialisée et officialisée par l'apposition de plaques indicatives et conformes à la réglementation actuelle en vigueur.
- **DIT** qu'il sera nécessaire de procéder à un ré-adressement de l'ensemble des bâtiments et terrains prenant accès sur cette voie.

12.3- (DEL 145) - DENOMINATION DE VOIE – BOULEVARD NATIONALE 7 (EX RD 6007)

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DENOMME** la partie de la RD 6007 située entre le Rond-Point des Rives et le boulevard des Groules « Boulevard Nationale 7 », dont la section sera délimitée depuis le Rond-Point des Rives, d'un côté par les parcelles cadastrées sections AS, AV, AW, AX, BK sous les numéros énoncés ci-dessus et de l'autre côté par les parcelles cadastrées sections AP, AT, AW, AX et BK sous les numéros précités, conformément au plan ci-annexé.
- **DIT** que la présente dénomination sera matérialisée et officialisée par l'apposition de plaques indicatives et conformes à la réglementation actuelle en vigueur.
- **DIT** qu'il sera nécessaire de procéder à un ré-adressement de l'ensemble des bâtiments et terrains prenant accès sur cette voie.

12.4- (DEL 146) - DENOMINATION DE VOIE - RUE GUY MONFERRAN

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DENOMME** la voie située entre l'avenue du Docteur Julien Lefèbvre et le futur boulevard du Général de Gaulle « rue Guy Monferran », dont la section sera délimitée depuis l'avenue du Docteur Julien Lefèbvre d'un côté par les parcelles cadastrées section AW n°202, 113, 187, 191, 195, 56, 73 (ces derniers non concernés pour avoir leur entrée sur d'autres voies), et de l'autre côté par les parcelles cadastrées section AW n° 166, 61, 60, 59, 125, 124, 57, et 56, conformément au plan ci-annexé.
- **DIT** que la présente dénomination sera matérialisée et officialisée par l'apposition de plaques indicatives et conformes à la réglementation actuelle en vigueur.
- **DIT** qu'il sera nécessaire de procéder à un ré-adressage de l'ensemble des bâtiments et terrains prenant accès sur cette voie.

12.5- (DEL 147) - DENOMINATION DE VOIE - ALLEE KONI

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DENOMME** la portion de voie située entre la RD 6007 et le futur Boulevard du Général de Gaulle « Allée KONI», dont la section sera délimitée depuis la RD 6007, d'un côté par la parcelle cadastrée section AW n°41 (non concernée pour avoir son entrée sur d'autres voies), et de l'autre côté par la parcelle cadastrée section AW n° 179, conformément au plan ci-annexé.
- **DIT** que la présente dénomination sera matérialisée et officialisée par l'apposition de plaques indicatives et conformes à la réglementation actuelle en vigueur.
- **DIT** qu'il sera nécessaire de procéder à un ré-adressage de l'ensemble des bâtiments et terrains prenant accès sur cette voie.

12.6- (DEL 148) - DENOMINATION DE VOIE - ALLEE JULES CACCIABUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **DENOMME** la partie de l'avenue de la Colline comprise entre l'avenue du Castel et le parc départemental de Vaugrenier « allée Jules Cacciabue », dont la section est délimitée depuis l'avenue du Castel d'un côté par les parcelles cadastrées section n° 9, 102, 8, 73, 72, 58 et 59 et de l'autre côté par les parcelles cadastrées section AY n° 106, 56, (ces derniers non concernés pour avoir leur entrée sur d'autres voies), conformément au plan ci-annexé.
- **DIT** que la présente dénomination sera matérialisée et officialisée par l'apposition de plaques indicatives et conformes à la réglementation actuelle en vigueur
- **DIT** qu'il sera nécessaire de procéder à un ré-adressage de l'ensemble des bâtiments et terrains prenant accès sur cette voie.

13- DEVELOPPEMENT DURABLE

13.1- (DEL 149) - ADOPTION DE LA CHARTE « FLEUVE SANS PLASTIQUE - MON TERRITOIRE S'ENGAGE : RIVIERES ET FLEUVES SANS PLASTIQUE, OCEAN PROTEGE

Rapporteur : Monsieur Philippe DELEAN

Monsieur Philippe DELEAN donne lecture de la délibération et la soumet au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **ACTE** la volonté de signer la charte présentée,
- **APPROUVE** les termes de la charte engagée entre la Commune et la Fondation Tara Océan – CNR – IAGF,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte susvisée et annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de cette charte et lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son entrée en vigueur et à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de se préoccuper en amont de ce qui arrive en aval. Sur le principe il est nécessaire de susciter la réflexion.

14- LIEN NATION ARMEE

14.1- (DEL 150) - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES OPEX – OPERATION UN COLIS DE NOËL POUR UN SOLDAT FRANCAIS

Rapporteur : Monsieur Christian VIALLE

Monsieur Christian VIALLE donne lecture de la délibération et souligne que pour la 7^{ème} année consécutive, la Commune de Villeneuve Loubet participe à l'opération « un colis de Noël pour un soldat français ». Cette opération est réalisée par la Fédération Nationale des Anciens des Missions extérieures créée en 1985.

Monsieur Christian VIALLE précise que depuis 1969, pas une année ne s'est écoulée sans que la France ne soit impliquée dans des conflits (en Afrique, en Europe, au Proche ou Moyen Orient, en Asie du sud-est et désormais en Lybie.

Ce colis est remis directement aux soldats français afin de les soutenir à l'approche des fêtes de fin d'année. Pour contribuer à l'achat d'un de ces colis de Noël, les particuliers peuvent prendre contact avec la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (OPEX) à la FNAM-OPEX 178 rue Garibaldi 69003 LYON Tél : 04.78.95.45.03 contact@fname.info.

Monsieur Christian VIALLE soumet la délibération au vote et précise qu'il tiendra, le 11 décembre prochain sur la Place de la République, lors du Marché de Noël, un stand en faveur de nos soldats en opérations extérieures.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la somme de 250,00 € correspondant à l'achat de 10 colis de 25 €.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la Commune, au chapitre et article prévus à cet effet.

Monsieur le Maire rappelle que dimanche 23 octobre dernier, en présence de Monsieur le Sous-Préfet avait lieu la cérémonie d'hommage aux 58 victimes du Drakkar il y a près de 40 ans. Il espère que l'année prochaine, cette date du 23 octobre sera retenue comme une cérémonie nationale officielle symbolisant ce que paient nos jeunes soldats sur les territoires extérieurs au nom de la Paix.

Monsieur le Maire indique également que le 1^{er} novembre est la journée nationale du Souvenir Français. A ce titre, une quête est effectuée par le Souvenir Français pour entretenir les tombes des Morts pour la France (à Villeneuve Loubet, c'est la Commune qui s'en charge).

Le 09 novembre se déroulera la cérémonie en l'hommage de la mort du Général de Gaulle. Le même jour sera organisée la journée défense organisée par Monsieur Christian VIALLE et Madame Lucie ROUILLON où une cinquantaine de jeunes participera à la cérémonie d'hommage à 11h30.

Le 11 novembre à 11h00 aura lieu la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 au Monument aux Morts.

Monsieur le Maire rappelle que pendant les vacances scolaires de la Toussaint des activités sportives (les P'tits Musclés) et culturelles (les P'tits Curieux) sont proposées gratuitement aux enfants de la Commune.

Des spectacles jeune public se tiennent également pendant ces vacances scolaires à la salle Donon les mardis et à la salle Irène Kenin les jeudis, pour 5 euros.

Samedi 29 octobre aura lieu la rencontre dédicace avec Jacques FERRANDEZ autour de sa bande dessinée exposée à la médiathèque sur Miles Davis de 16h30 à 18h00. Un hommage à Miles Davis aura lieu dans la salle Irène Kenin le même jour à partir de 21h00.

Monsieur le Maire rappelle le passage du marathon Nice-Cannes sur la Commune ce dimanche 30 octobre. Celui-ci entrera dans l'hippodrome au lieu de passer par les Bouches du Loup. Le marathon est organisé par un villeneuvois dont la société est basée également sur la Commune : Pascal THIRIOT.

Ce dimanche aura également lieu au village le marché italien et l'après-midi à 14h30, la projection du biopic « Simone le voyage du siècle » suivie par une conférence animée par Monsieur GASTAUT.

Lundi 31 octobre, l'Office du Tourisme organise Halloween dans le village. Le 5 novembre, le service des sports organise un vide-greniers en faveur du Téléthon et le 6 novembre marquera le retour du bord de mer piéton.

Le 18 novembre le COF organisera la castagnade au profit du Téléthon. Le 25 novembre se déroulera la journée internationale contre les violences faites aux femmes avec la projection du film « Riposte Féministe » et un débat.

Le 27 novembre se tiendra, au village le marché d'automne et des créateurs et le 30 novembre, la journée de lutte contre le SIDA avec notamment Madame Michèle PERRIN et le Conseil des Jeunes.

Le week-end des 2, 3 et 4 septembre se déroulera le Téléthon. L'orchestre philharmonique azuréen donnera un concert le 3 décembre au profit également du Téléthon.

Monsieur le Maire remercie les internautes, la presse ainsi que l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h15.

Fait à Villeneuve Loubet, le 06 décembre 2022.



Le Maire,
Lionnel LUCA
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis



Le Secrétaire de séance
Valérie PRÉMOLI
Adjoint délégué à la Petite Enfance
et à la Famille

Prémoli